

Groupe AXA

Les Brèves du **SY.N.P.A.-F.O.**

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE

Un syndicat indépendant..... c'est ça !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Nous vous communiquons le tract que Force Ouvrière a diffusé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires pour informer ces derniers de la situation réelle dans laquelle un grand nombre de salariés se trouve.

Henri de Castries, suite à notre diffusion aurait été interpellé par un actionnaire lors de l'Assemblée Générale, s'agissant d'AXA France il aurait laissé à François PIERSON le soin de s'exprimer sur les informations que nous avons porté à la connaissance des actionnaires.

François PIERSON aurait contesté nos informations, « mieux » il aurait précisé qu'en matière de salaires les négociations étaient en cours !!!!? Alors qu'à ce jour, et malgré notre courrier de demande d'ouverture de négociations nous étions sans réponse, et miracle le 26 mai les négociations s'ouvrent enfin, sous la pression de Force Ouvrière.

AXA : EMPLOYEUR DE RÉFÉRENCE ?

Mesdames, Messieurs les actionnaires, vous vous réunissez aujourd'hui pour participer à l'Assemblée Générale d'une entreprise qui annoncera encore cette année des résultats forts honorables.

Ces résultats, vous ne pouvez l'ignorer, ne sont possibles que par le travail fourni par l'ensemble des salariés de cette vénérable entreprise auto proclamée entreprise vertueuse dans le domaine social.

Hélas, mille fois hélas, la réalité sociale et le quotidien de milliers de salariés n'est pas celui qui vous est dépeint, que ce soit dans la presse ou lors de grandes messes où l'apologie d'AXA fait de l'ombre au soleil, même lorsque celui est au zénith, c'est peu dire !

Cette année, comme en 2007, les salariés d'AXA pendant que la progression du dividende proposé sera à deux chiffres, ne toucheront pas d'intéressement !

Les augmentations générales pour 2008 qui seront appliquées au 1^{er} mai de cette année dépasseront péniblement les 1 %, alors que les prix des produits de première nécessité ont augmenté lors des 12 derniers mois de près de 4 %.

D'ici 2012 plus de 3 000 emplois auront été supprimés sur

le site France. Ces emplois sont autant d'emplois dont ne disposeront pas nos enfants !

Des sites, très nombreux vont être fermés. De nombreuses familles vont devoir faire des choix douloureux ! Tous ne pourront être mobiles et les dégâts collatéraux risquent de ruiner des vies.

Des salariés, au service d'une entreprise pour laquelle ils auront tout donné vont rester sur le carreau !

La direction d'AXA vous dira, comme d'habitude, que tout va bien et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, ni pour l'emploi, ni pour les conditions de travail, ni pour les salaires !

Hélas, mille fois hélas, ce n'est pas le cas ! A titre d'exemple la moitié des commerciaux salariés gagne le SMIC pour plus de 50 heures de travail hebdomadaire.

Des commerciaux travaillant pour AXA ont tenté de mettre fin à leurs jours. Pour certains cela a été fatal !

Nous ne tirerons pas de conclusions hâtives, mais la situation est telle que des CHSCT ont dû diligenter des expertises sur les risques Psychosociaux.

Aussi incroyable que cela puisse paraître la direction d'AXA

n'hésite pas non plus à refacturer à ses conseillers commerciaux des frais kilométriques qui ont pourtant réalisés dans le cadre de leur activité professionnelle.

C'est cette même activité qui permet aujourd'hui à l'entreprise de dégager des profits qui ont un goût de plus en plus amer pour des milliers de salariés.

Le constat est là, accablant ! Aujourd'hui on valorise plus le capital que le travail au sens propre comme au sens figuré.

Cela ne peut durer, à force de tirer sur la ficelle, elle va rompre, ce n'est désormais qu'une question de temps !

C'est une évidence, les salariés d'AXA pour l'immense majorité d'entre eux ne bénéficient pas du fruit de leur labeur, il faut que vous le sachiez !

Plus de 3 400 salariés ont d'ailleurs exprimé par une pétition leur mécontentement face à l'insuffisance des salaires. Ce n'est pas une vue de l'esprit mais la

conséquence de la faiblesse des salaires !

Mesdames, Messieurs les actionnaires, AXA c'est JANUS ! Côté vitrine et vu de l'extérieur c'est plutôt pas mal, mais dès qu'on pousse la porte de l'arrière boutique la réalité sociale vous rattrape et vous rappelle que le quotidien n'a rien d'une partie de plaisir, que ce soit en matière de conditions de travail ou de rémunération !

Mesdames, Messieurs les actionnaires, la direction d'AXA a fait un rêve, celui de devenir l'employeur préféré !

Mesdames, Messieurs les actionnaires, les salariés d'AXA ont des familles à faire vivre, des factures à payer, leurs besoins sont importants.

Vous avez ici présent une occasion, en soumettant lors de l'Assemblée Générale une motion qui permettrait à la fois à la direction de transformer son rêve en réalité en concédant 40 centimes d'euro de dividende par action pour permettre aux salariés d'obtenir :

- **3,5 % d'augmentation générale,**
- **le versement d'une prime de 1 500 € à tous les salariés.**

Tout en permettant à la direction de devenir enfin socialement responsable, vous permettrez à des milliers de salariés d'appréhender le quotidien avec un peu plus de sérénité, parce qu'ils en ont besoin !

Intéressement 2007 versé en 2008... comme l'année dernière..... la bulle !!

Comme nous le pressentions lors de la « renégociation » de l'accord sur la participation/intéressement, cette année comme l'an dernier les salariés ne toucheront pas d'intéressement !

Et pourtant les résultats de l'entreprise sont plus que conséquents, si confortables même que les actionnaires ont vu leur dividende augmenter de 13 % !

Personne non plus, n'a d'ailleurs oublié les propos de notre Président, Henri de Castries, qui souhaitait associer les salariés aux fruits du développement de l'entreprise, encore un discours qui n'est pas suivi de fait, un de plus nous direz vous ! C'est vrai !

Nous venons de prendre connaissance, tout comme vous, dans la dernière communication de nos camarades de la CFDT, que cette année, la faute à une participation si élevée, qu'il n'y aura pas d'intéressement. Force est de constater que cette affirmation ne manque pas de piment !

En effet rien n'empêche le versement d'un intéressement même si la participation est élevée. Sauf bien sur si un accord prévoit le contraire!

Si cette année comme en 2007 il n'y pas de versement d'intéressement c'est parce « les parties signataires ont volontairement plafonné l'articulation de l'accord intéressement/participation à 10 % de la masse salariale brute pour ne pas obérer le budget des augmentations classiques » (tract CFDT de mai 2007) !

Et quelles augmentations !!!!

Décidément dans l'art de nous faire passer des vessies pour des lanternes ils sont imbattables !

Monétisation des JRI stockées dans le CET au 31/12/2007

La loi du 8 février 2008 en faveur du pouvoir d'achat prévoit de transformer notamment les journées stockées sur le CET en argent !

Pour la plupart d'entre nous, nous avons sur nos CET deux types de journées stockées, les JRI indemnisées et les JRI non indemnisées et le cas échéant quelques journées provenant de transfert de la cinquième semaine (non monétisables) voire des journées pour ancienneté !

L'accord prévoyant les modalités de calculs et de paiement indique de manière lacunaire que la valeur d'une JRI (indemnisées et non indemnisées) serait calculée de la façon suivante :

Rémunération Annuelle Brute des 3 dernières années (2005/2006/2007) divisée par le nombre de jours ouvrés d'une année 260 (52 semaines de 5 jours).

Devant cette rédaction qui laisse toute la place à l'interprétation nous avons, par deux fois, fait confirmer à la direction le cas qui suit :

Exemple un salarié a gagné 28 000 € en 2005, 24 000 € en 2006 et 26 000 € en 2007, sa rémunération moyenne sur les 3 derniers exercices est donc de 26 000€.

Il convient alors, pour déterminer la valeur d'une JRI de diviser les 26 000 € par le nombre de jours ouvrés (260) ce qui nous donne 26 000/260 = 100 €

Ce que la direction a confirmé !

Par conséquent si vous possédez 10 jours sur votre CET JRI indemnisées et 12 jours sur votre CET JRI non indemnisées.

L'accord mentionnant que 2 jours doivent rester stockés sur votre CET, vous pouvez dans le cas d'espèce prétendre à la monétisation de 22-2 = 20 jours.

Ce qui dans notre exemple, se traduit en argent si vous prenez ces 20 jours, à une somme globale de 20 x 100 € = 2 000 €.

Cette somme ne fera pas l'objet de cotisations sociales (hors CSG/CRDS) si vous en faite la demande avant le 31 juillet 2008, mais sera soumise à l'impôt sur le revenu. Il faudra se rapprocher de l'administration du personnel pour en obtenir le paiement.

Bien entendu, la direction d'AXA n'entend pas majorer comme le prévoit la loi de 25 % les JRI et de 10 % les JRA. La direction interprète encore et encore la loi avec son aide de camp favori pour en extraire..... l'esprit de la loi qui lui permettra d'économiser plusieurs millions d'€ en sa faveur. **Toutes les organisations sauf une** ont d'ailleurs dénoncé l'interprétation pour le moins à son avantage de cette loi. A titre d'exemple, aux AGF les JRI seront majorées de 35 % et les JRA de 20 %, la journée de solidarité est elle offerte à ses salariés !

Peut être que là encore il n'y pas de majoration des JRI et JRA parce que..... la participation est très élevée et qu'il ne faut pas obérer le budget des augmentations classiques (on verra ça le 26 mai prochain date d'ouverture de la NAO).

Nous rappelons à tout hasard, pour ne rien oublier, que le passage de 39 heures à 35 heures aurait dû se solder par une application proportionnelle de la baisse du temps de travail par un nombre de jours de RTT de..... 22 ! Or par un accord dont quelques uns ont le secret, nous n'avons obtenu que... 11 jours !! Décidemment !

Nous l'avons précisé à de multiples reprises cette loi (déblocage et monétisation des RTT) ne règle en rien notre question de notre pouvoir d'achat, seules des augmentations de salaire sans contreparties sont de nature à améliorer notre quotidien, et c'est dans cet état d'esprit que Force Ouvrière abordera la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) sur les salaires.

Salaires des commerciaux..... **AXA à la ramasse !!**

Et dire qu'en toute circonstance la direction se gausse d'appliquer à ses

salariés des rémunérations supérieures à celles qui sont pratiquées dans la branche.

Nous venons de participer à la négociation paritaire EB/EI qui fixe les minima de BRANCHE, ces derniers devraient progresser de 3 % pour les porter respectivement à 16 007 € pour les EB et à 17 634 € pour les EI. C'est à partir de ces montants que sont déterminés les allocations d'ancienneté, ainsi que les primes liées aux médailles du travail.

Lors de cette négociation un certain nombre d'informations nous ont été communiquées.

Parmi celles-ci figure, la rémunération moyenne pour chaque convention collective, EB et EI.

Le document nous indique que celle des EB pour 2006 est de 33 748 € alors que chez AXA la rémunération moyenne des EB en 2006 était quant à elle inférieure à 26 000 € soit 20 % de moins que la moyenne de la branche.

Quant aux EI la rémunération moyenne au niveau de la branche toujours pour la même année est de 43 000 € contre 41 000 € chez AXA soit 4,5 % en dessous de la branche.

Même si chez les EB la rémunération en 2007 semble avoir progressé dans l'entreprise grâce notamment, et en déplaie à certains, à une augmentation du temps de travail, l'écart avec les autres compagnies augmente encore pour 2007 (nous vous communiquerons lors de notre prochain bulletin d'informations les tableaux comparatifs par rapport aux autres entreprises de l'Assurance).

La NAO qui se profile dans quelques jours va revêtir un caractère essentiel. Ou les mêmes continuent à faire semblant, et les effectifs vont fondre comme neige au soleil (au regard de ce que propose la concurrence) ou on propose aux commerciaux d'AXA une structure de rémunération à la hauteur de leur talent !

Il va de soi, que la structure de rémunération Phénix n'est pas compatible avec une rémunération à la hauteur du travail fourni.

Il va de soi que l'augmentation du salaire de base assorti d'une augmentation équivalente des seuils de production et du seuil de déclenchement des commissions ne règle en aucun cas la question du pouvoir d'achat.

Pour Force Ouvrière, une structure de rémunération simple peut permettre un bon niveau de rémunération.

Il suffit simplement d'octroyer aux commerciaux, comme le revendique Force Ouvrière, un fixe non amortissable de 1 800 € pour les EB, 2 000 € pour les EI, des commissions : dès le 1^{er} € de production, au maintien et au développement du portefeuille, etc.... enfin des mesures simples !

Ce qui est sûr, c'est que l'instauration d'un tel niveau de salaire de base réglerait **de fait la question du non versement de l'allocation d'ancienneté puisqu'il n'y aura pas nécessité de verser de Minimum Garanti** (opération qui a lieu lorsque les salaires versés par l'employeur sont inférieurs aux minima mentionnés ci-dessus, AXA à première vue serait l'entreprise la plus concernée pas ce dispositif).

Il ne faut pas se laisser tromper par les marchands du temple qui considèrent que si il y a versement de Minimum Garanti et donc reprise de l'allocation d'ancienneté, c'est de la faute à la convention collective. Il convient de noter qu'un salaire de base pour les commerciaux porté à 1450 € mensuel éviterait toute mauvaise surprise en la matière. Vous le constatez, ceci n'a rien de prohibitif, ni de révolutionnaire que de porter le salaire au niveau mentionné ci-dessus.

Une fois de plus, ils tentent par le truchement de démagogie primaire de transférer leur propre responsabilité, ou leur irresponsabilité..... ailleurs, comme toujours ! En clair, ce n'est jamais de leur faute, ou c'est l'application de l'accord qui n'est pas bonne, ou la direction les a trompés, ou la participation est trop élevée, ou les chakras n'étaient pas ouverts, ou que sais-je quelle fausse barbe encore !

Enfin au bout du bout, les plumés, c'est nous !!

Peut-on encore endurer cela longtemps ?

Nous concernant nous considérons qu'il est plus qu'urgent de mettre un terme à cette politique salariale délibérément tournée contre les salariés.

Il faut arrêter de jouer les pleureuses dans les réunions de Délégués du Personnel ou lors des Comités d'Établissement, comme le fait la cohorte des « je vous jure Marie Thérèse, ce n'est pas moi ! » et agir en conséquence lors des négociations pour permettre aux salariés d'appréhender le

quotidien avec plus de sérénité et surtout plus d'argent à la fin du mois.

Geindre, ou pire, affirmer que la direction fait ce qu'elle peut avec les moyens qui sont les siens frise l'indécence.

Personne n'ignore que la direction d'AXA privilégie les têtes de pont au détriment des petites gens que nous représentons à leurs yeux.

Personne n'ignore qu'en l'espace de cinq ans la direction a inversé la répartition de la richesse produite pour aujourd'hui mieux rémunérer le capital que le travail.

Pouvait elle y parvenir seule ?

Pourquoi tant de complaisance à l'égard de ceux qui s'enivre du fruit de notre labeur ?

Pourquoi tant de distance et d'indifférence à l'égard de l'ensemble des producteurs ?

Le vase est plein, il déborde, comme jamais il n'a débordé, temps de travail

en hausse, stress en augmentation permanente, refacturation de kilomètres, chantage à l'option, de plus en plus de fin de mois difficile, etc..... !

N'est il pas temps que cela cesse ?

Peut-on d'ailleurs le supporter encore ?

Pour Force Ouvrière il va de soi que l'heure de la mobilisation a sonné !

Dans de nombreuses entreprises, des syndicats dans l'unité d'action ont réussi à faire plier les directions pour obtenir un meilleur traitement, de meilleurs salaires.

Pourquoi ce qui est possible dans ces entreprises ne le serait-il pas à AXA !

La problématique des salaires et du pouvoir d'achat s'arrête t'elle aux portes d'AXA ?

Les statistiques communiquées par la FFSA, nous démontrent au contraire que les salaires des commerciaux d'AXA font partie des plus faibles de la profession !

Une direction ne plie que si elle en est contrainte ! Alors ensemble faisons la plier !

Pour obtenir :

- ☞ **1 800 € de fixe non amortissable pour les EB,**
- ☞ **2 000 € de fixe non amortissable pour les EI,**
- ☞ **le commissionnement à taux plein dès le premier € de production,**
- ☞ **La négociation du taux de commissionnement par catégorie de produit au niveau de la branche,**
- ☞ **Une réelle prime mensuelle d'ancienneté de 1 % du salaire mensuel par année de présence,**
- ☞ **Le paiement d'un 13^{ème} mois,**
- ☞ **le remboursement des frais professionnels sur la base des frais réels.**



Dernière minute : Questionnaire en santé du travail !

Suite à une demande d'expertise du CHSCT des commerciaux de la région Nord-Est, le cabinet Technologia a été chargé de diligenter une expertise sur les risques psychosociaux auprès de la population des commerciaux.

À ce titre les commerciaux de la région Nord-Est ont reçu dernièrement du Cabinet Technologia un questionnaire en santé du travail.

Nous invitons tous les commerciaux concernés à retourner massivement ledit questionnaire en y répondant sans retenue.

Nous notons que la Question « *Envisagez-vous de quitter l'entreprise et si oui pourquoi* » ne figure pas au questionnaire ! Dommage cela aurait été un révélateur supplémentaire et plus significatif de l'état d'esprit qui règne au sein du RCS.

NOUS APPELONS L'ENSEMBLE DES SALARIÉS À REJOINDRE FORCE OUVRIÈRE

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT

Adhésion

Renouvellement

COTISATIONS MINIMALES 2008

E.I. : 150 € E.B. : 125 € Retraités : 86 €

NOM Prénom.....

Adresse.....

Compagnie : Réseau : Statut :

☎ Email (personnel).....

Fait à le

Reçu Fiscal OUI NON

(signature)

Adresser votre bulletin accompagné de 4 étiquettes et d'un chèque libellé à l'ordre du SY.N.P.A. - F.O. à
Patrice DITTIÈRE ☒ 11 rue Adèle Considère - 49320 BRISSAC QUINCÉ